

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016**  
**à 18H à SAINT ETIENNE DU GRES**

**Présents :** Mmes et MM. Nadia ABIDI, Danielle AOUN, Michel BONET, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Aline PELISSIER, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Denise VIDAL, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

**Excusés :** Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Stephan GUIGNARD, Gisèle PERROT-RAVEZ.

**Procurations :**

- de Mme Pascale ALBERTOS à Mme Anne SOURDON ;
- de M. Gilles BASSO à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de Mme Marie-Pierre CALLET à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Michel CAVIGNAUX à Mme Maryse BONI ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de M. Guy FRUSTIE à M. Pascal DELON ;
- de M. Henri MILAN à M. Pierre GUILLOT.

Secrétaire de séance : M. Laurent GESLIN

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Jean MANGION, Maire de Saint Etienne du Grès, a accueilli les conseillers communautaires présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2016**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 02 novembre 2016 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 59/2016 relative entre la CCVBA et la Maison de la Jeunesse pour un projet de médiation ;
- Décision n° 60/2016 relative à une convention de partenariat entre la CCVBA et Bouches du Rhône Tourisme ;
- Décision n° 61/2016 relative à un contrat de location saisonnière avec Blachère illumination pour des illuminations de Noel
- Décision n° 62/2016 relative à une convention de prélèvements et analyses des eaux souterraines sur le site de l'ISDnD avec Apave Europe ;
- Décision n° 63/2016 relative à une contrat de prestation de service et licence d'utilisation de logiciel SAS avec Nouveaux Territoires ;
- Décision n° 64/2016 relative à une convention de partenariat entre la CCVBA et Bouches du Rhône Tourisme ;
- Décision n° 65/2016 relative à la déclaration sans suite du lot n° 1 du marché de signlations horizontale et verticale ;
- Décision n° 66/2016 relative à l'attribution du marché de travaux d'aménagement de la Sente du Colonel Boyer à Saint Etienne du grès (partie assainissement) ;

#### **4. DÉLIBÉRATION N° 118/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET GENERAL CCVBA**

Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président délégué aux finances, propose au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n° 2016-2 relative à l'exercice comptable 2016 du budget général de la CCVBA, telle que présentée ci-dessous :

- Section de fonctionnement :
  - en dépenses : **310 597,00 €**,
  - en recettes : **310 597,00 €**.
- Section d'investissement :
  - en dépenses : **380 470,00 €**,
  - en recettes : **380 470,00 €**.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### **5. DELIBERATION N° 119/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DSP ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président délégué aux finances, propose au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n° 2016-1 relative à l'exercice comptable 2016 du budget annexe " DSP – Service assainissement de la CCVBA", telle que présentée ci-dessous :

- Section de fonctionnement :
  - en dépenses : **83 567,00 €**,
  - en recettes : **83 567,00 €**.
- Section d'investissement :
  - en dépenses : **26 183,00 €**,
  - en recettes : **26 183,00 €**.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### **6. DELIBERATION N° 120/2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président délégué aux finances, propose au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n° 2016-1 relative à l'exercice comptable 2016 du budget annexe " Régie – Service assainissement de la CCVBA", telle que présentée ci-dessous :

- Section de fonctionnement :
  - en dépenses : **96 699,00 €**,
  - en recettes : **96 699,00 €**.

- Section d'investissement :

- en dépenses : **0,00 €**,
- en recettes : **0,00 €**.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### **7. DELIBERATION N° 121/2016 – INDEMNITES DE CONSEIL AU TRESORIER BUDGET ANNEXE REGIE**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de demander le concours du Trésorier de Maussane-Vallée des Baux pour assurer des prestations de conseil sur le budget annexe "Régie – service assainissement CCVBA" ; d'octroyer à Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, comptable public de la CCVBA, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et d'attribuer cette indemnité de conseil pour toute la durée du mandat du Conseil communautaire de la CCVBA.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### **8. DELIBERATION N° 122/2016 – CREATION DE LA REGIE TOURISME DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'approuver la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public promotion du tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'approuver les statuts qui fixent les modalités de son organisation administrative et financière,
- de doter la régie d'un budget annexe dénommé "Régie - service tourisme CCVBA" conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4,
- de préciser que ce budget sera non assujetti à la TVA donc il sera TTC,
- de dire que la dotation initiale de cette régie est composée de l'ensemble des résultats des budgets annexes tourisme existants et des équipements nécessaires au fonctionnement du service tourisme des communes de Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mourières et de Saint Rémy de Provence.
- de doter cette régie d'une avance de trésorerie de 500 000,00 € maximum,
- de décider que le remboursement de cette avance de trésorerie se fera au fur et à mesure des possibilités du budget annexe ;
- de désigner Mme Karine BRIAND pour exercer les fonctions de Directrice de la régie tourisme ;
- de décider que le Conseil d'exploitation est composé de treize membres,
- de fixer la composition du Conseil d'exploitation comme suit :
  - neuf membres pour le collège des représentants de la Communauté de communes : Mmes Pascale ALBERTOS, Christine GARCIN-GOURILLON, MM. Gilles BASSO, Yves FAVERJON, Régis GATTI, Jean MANGION, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX ;
  - quatre membres pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme : Mme Marion ACCOLAS, MM. Philippe GONINET, M. Paul MOUCADEL, Patrick VILA.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

## 9. DELIBERATION N° 123/2016 – CREATION BUDGET ANNEXE EAU DSP

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de créer un budget annexe au budget principal dénommé "DSP - service eau de la CCVBA",
- de préciser que ce budget suivra la nomenclature M49,
- de préciser que ce budget sera non assujetti à la TVA, il sera donc TTC,
- de prévoir la reprise de l'ensemble des biens affectés à l'eau dans l'inventaire de ce budget annexe,
- de préciser que ce budget sera voté en 2017 après notification de l'arrêté de transfert de compétences pris par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

## 10. DELIBERATION N° 124/2016 – CREATION DE LA REGIE EAU DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'approuver la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'approuver les statuts qui fixent les modalités de son organisation administrative et financière,
- de doter la régie d'un budget annexe dénommé "Régie - service eau CCVBA" conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 et à l'article 260-A du Code général des impôts,
- de préciser que ce budget sera assujetti à la TVA applicable au titre de l'exploitation du service public de l'eau,
- de dire que la dotation initiale de cette régie est composée de l'ensemble des résultats des budgets spécifiques à l'eau et des équipements nécessaires au fonctionnement du service eau des communes d'Aureille, d'Eygalières, Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint Etienne du Grès et de Saint Rémy de Provence.
- de doter cette régie d'une avance de trésorerie de 900 000,00 € maximum,
- de décider que le remboursement de cette avance de trésorerie se fera au fur et à mesure des possibilités du budget annexe ;
- de désigner M. Gérard BEREZIAT pour exercer les fonctions de Directeur de la régie eau potable ;
- de décider que le Conseil d'exploitation est composé de quatorze membres,
- de fixer la composition du Conseil d'exploitation comme suit :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :  
Mme Gisèle PERROT-RAVEZ; MM. Hervé CHERUBINI, René FONTES, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Jean MANGION;
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'eau :  
MM. Benoît BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, René MEUCCI, Jean-Bernard RELAVE, Gérard VIGNOUD ;

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

### 11. DELIBERATION N° 125/2016 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président propose donc au Conseil communautaire :

- de valider l'intégration du territoire de la Commune de Mouriès au sein de la Régie intercommunale d'assainissement ;
- de valider en conséquence la modification statutaire de la régie intercommunale d'assainissement telle qu'il l'a présentée ci-dessus ;
- de porter le nombre de membres du Conseil d'exploitation de la régie assainissement de treize à quatorze ;
- de désigner pour représenter la Commune de Mouriès au sein du Conseil d'exploitation M. Patrice BLANC pour le collège des représentants des communes;
- de dire que le Conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement se compose comme suit :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :  
Mme Gisèle PERROT-RAVEZ; MM. Patrice BLANC, Hervé CHERUBINI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Jean MANGION,
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement :  
MM. Benoît BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, René MEUCCI, Jean-Bernard RELAVE, Gérard VIGNOUD.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

### 12. DELIBERATION N° 126/2016 – TARIFS ASSAINISSEMENT COMMUNE DE MOURIES 2017-2020

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs des redevances d'assainissement collectif applicables aux usagers de la Commune de Mouriès comme suit :

- Part fixe annuelle : 40,00 € HT
- Part variable (m<sup>3</sup>) : 0,95 € HT

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

### 13. DELIBERATION N° 127/2016 – APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE FONTVIEILLE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le projet de zonage assainissement de la Commune de Fontvieille et de décider de prendre en charge sur le budget de la CCVBA la moitié des frais relatifs aux enquêtes publiques uniques, l'autre moitié étant à la charge des communes concernées.

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

### 14. DELIBERATION N° 128/2016 – SPANC REGLEMENT DU SERVICE ET REDEVANCES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le règlement du service public d'assainissement non collectif tel que présenté et d'approuver, à compter de ce jour, les tarifs des redevances d'assainissement non collectif suivants :

REDEVANCES	MONTANT EN € HT	MONTANT EN € TTC
Contrôle de conception neuf ou à réhabiliter	85,00 €	93,50 €
Contrôle de réalisation neuf ou à réhabiliter	160,00 €	176,00 €
Contre visite pour le contrôle réalisation neuf ou à réhabiliter	55,00 €	60,50 €
Contrôle de bon fonctionnement	160,00 €	176,00 €

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

**15. DELIBERATION N°129/2016 – MISE EN PLACE DE REDEVANCES POUR LES USAGERS UTILISANT UNE RESSOURCE EN EAU AUTRE LE RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver les modalités de calcul proposées pour les redevances d'assainissement dues par les usagers utilisant une ressource en eau autre que le réseau public d'eau potable tel que présentées dans le tableau ci-dessous et de dire que le recouvrement de ces sommes sera effectué par la Régie intercommunale de l'assainissement pour les communes en régie et par le délégataire propre à chaque commune pour les communes gérées en DSP.

Commune en DSP	Part fixe annuelle collectivité 2017	Part fixe annuelle collectivité 2018	Part fixe annuelle collectivité 2019	Part fixe annuelle collectivité 2020
Maussane les Alpilles	34,00 €	33,00 €	31,00 €	30,00 €
Les Baux de Provence	22,00 €	25,00 €	28,00 €	30,00 €
Le Paradou	22,00 €	25,00 €	28,00 €	30,00 €
Fontvieille	13,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €
	Part variable collectivité 2017 sur 120m <sup>3</sup>	Part variable collectivité 2018 sur 120m <sup>3</sup>	Part variable collectivité 2019 sur 120m <sup>3</sup>	Part variable collectivité 2020 sur 120m <sup>3</sup>
Maussane les Alpilles	63,60 €	60,00 €	54,00 €	48,00 €
Les Baux de Provence	36,00 €	39,60 €	44,40 €	48,00 €
Le Paradou	18,36 €	30,00 €	42,00 €	48,00 €
Fontvieille	9,60 €	24,00 €	36,00 €	48,00 €
Fontvieille	33,60 €	36,00 €	42,00 €	48,00 €

Communes en régie	Abonnement annuel 2017	Abonnement annuel 2018	Abonnement annuel 2019	Abonnement annuel 2020
Aureille	16,00 €	24,00 €	32,00 €	40,00 €
Mas Blanc des Alpilles	43,00 €	42,00 €	41,00 €	40,00 €
Mouriès	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Saint Etienne du Grès	20,80 €	27,20 €	33,60 €	40,00 €
Saint Etienne du Grès	39,60 €	26,40 €	13,20 €	0,00 €
Saint Rémy de Provence	28,00 €	32,00 €	36,00 €	40,00 €
	Montant 2017 sur 120 m <sup>3</sup>	Montant 2018 sur 120m <sup>3</sup>	Montant 2019 sur 120m <sup>3</sup>	Montant 2020 sur 120m <sup>3</sup>
Aureille	110,40 €	111,60 €	112,80 €	114,00 €
Mas Blanc des Alpilles	92,40 €	99,60 €	106,80 €	114,00 €
Mouriès	114,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €
Saint Etienne du Grès	76,80 €	90,00 €	102,00 €	114,00 €
Saint Rémy de Provence	114,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €

Par : **POUR** : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

Départ de Messieurs René FONTES et Bernard WIBAUX.

**16. DELIBERATION N° 130/2016 – SURTAXES DSP ASSAINISSEMENT 2017-2020**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le principe d'une harmonisation progressive sur quatre ans des montants des surtaxes d'assainissement collectif aujourd'hui en vigueur pour les quatre communes gérées en délégation de service public et d'adopter les tarifs des surtaxes d'assainissement collectif et leur évolution sur la période 2017 à 2020 tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Commune	Part fixe annuelle collectivité 2017	Part fixe annuelle collectivité 2018	Part fixe annuelle collectivité 2019	Part fixe annuelle collectivité 2020
Maussane les Alpilles	34,00 €	33,00 €	31,00 €	30,00 €
Les Baux de Provence	22,00 €	25,00 €	28,00 €	30,00 €
Le Paradou	22,00 €	25,00 €	28,00 €	30,00 €
Fontvieille	13,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €

Commune	Part variable collectivité 2017 m <sup>3</sup>	Part variable collectivité 2018 m <sup>3</sup>	Part variable collectivité 2019 m <sup>3</sup>	Part variable collectivité 2020 m <sup>3</sup>
Maussane les Alpilles	0,53 €	0,50 €	0,45 €	0,40 €
Les Baux de Provence	0,30 €	0,33 €	0,37 €	0,40 €
Le Paradou	0,15 €	0,25 €	0,35 €	0,40 €
Fontvieille ≤ 60 m <sup>3</sup>	0,08 €	0,20 €	0,30 €	0,40 €
Fontvieille > 60 m <sup>3</sup>	0,28 €	0,30 €	0,35 €	0,40 €

Par : **POUR** : 30 voix

**CONTRE** : 5 voix (Mmes Pascale ALBERTOS par procuration, Anne SOURDON, MM. Pascal DELON, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER)

#### 17. DELIBERATION N° 131/2016 – TARIFS DES CONTROLES ASSAINISSEMENT POUR LES IMMEUBLES A USAGE D’HABITATION

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de fixer les tarifs des prestations de contrôle de l’assainissement collectif et non collectif au moment de la vente des immeubles à usage d’habitation à 160 € HT soit 176 € TTC, de dire que ces tarifs seront applicables à compter de ce jour et d’autoriser les agents de la Régie intercommunale de l’assainissement à recouvrer ces sommes.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Départ de Monsieur Régis GATTI

#### 18. DELIBERATION N° 132/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION A L’AGENCE DE L’EAU

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de solliciter l’aide financière de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse aux taux maximum pour les travaux d’amélioration de la station d’épuration de Mouriès d’un montant estimatif de 42 000 € HT et de préciser que la CCVBA supportera au minimum 30% d’autofinancement de chacune de ces opérations.

Monsieur Gérard BEREZIAT, Directeur de la Régie assainissement, prend la parole afin d’expliquer que ces travaux s’imposent à la suite de la demande de l’Agence Régionale de Santé d’isoler l’exutoire du périmètre de captage.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**19. DELIBERATION N° 133/2016 – GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-MOURIES – ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DES RUES D'AUBAGNE ET DES BERAUD – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNE**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de retenir, conformément au classement établi par la Commission d'analyse des offres du groupement, l'offre du groupement COLAS/CISE TP pour un montant de 179 832,35 € HT et de conclure avec la Commune de Mouriès une convention pour le remboursement des frais engagés dans le cadre de cette opération pour un montant de 2916,02 €.

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**20. DELIBERATION N° 134-2016 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLECT**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'entériner la décision du Conseil municipal de Saint Rémy de Provence désignant M. Yves FAVERJON représentant de la Commune de Saint Rémy de Provence au sein de la CLECT en raison de la démission de Mme Nelly BERTHON. Les membres de la CLECT sont désormais les suivants :

Communes	Représentants
AUREILLE	Monsieur Régis GATTI
LES BAUX DE PROVENCE	Monsieur Michel FENARD
EYGALIERES	Monsieur Bernard WIBAUX
FONTVIEILLE	Monsieur Pascal DELON
MAS BLANC DES ALPILLES	Monsieur Laurent GESLIN
MAUSSANE LES ALPILLES	Monsieur Jack SAUTEL
MOURIES	Monsieur Patrice BLANC
LE PARADOU	Monsieur Benoît VENNIN
SAINT ETIENNE DU GRES	Monsieur Jean MANGION
SAINT REMY DE PROVENCE	Monsieur Yves FAVERJON

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**22. DELIBERATION N° 135-2016 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de constituer une provision semi-budgétaire de 17 000 € pour financer le compte épargne-temps ;
- de préciser que cette provision sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du compte épargne temps et qu'elle sera reprise par délibération dès que le besoin de financement du compte épargne temps sera éteint ;
- de préciser que le montant de la provision ainsi que son évolution et son emploi seront retracés sur l'état des provisions joint au budget primitif et au compte administratif ;

Par : **POUR** : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h30.

Le Président  
Hervé CHERUBINI

